



Rennes, le 16 août 2022

Communiqué de presse

Crise sécheresse en Ile-et-Vilaine : économisons l'eau !

L'ensemble du département d'Ile-et-Vilaine est en crise sécheresse au vu du risque de ruptures d'approvisionnement en eau potable. Un nouvel arrêté préfectoral renforce l'encadrement des usages d'eau sur l'ensemble du département. Il est ainsi impératif que chacun et chacune économise l'eau afin d'éviter la pénurie et les coupures d'eau au robinet. Plus que jamais, chaque geste compte.

Les restrictions visées par l'arrêté sécheresse ont pour but d'économiser l'eau et de préserver les usages de l'eau prioritaires pour la santé, la sécurité civile, l'eau potable, la salubrité et l'abreuvement des animaux.

Il est interdit à l'ensemble des habitant.es, les usages suivants :

- Le remplissage et la vidange des piscines et spas quel que soit le volume ;
- Le lavage des voitures, bateaux et tous types de véhicule (sauf véhicule ayant une obligation réglementaire, technique ou liée à la sécurité) ;
- L'arrosage des jardins potagers entre 8h et 20h ;
- L'arrosage des pelouses, massifs de fleurs et arbustes ;
- Le nettoyage des terrasses, façades, murs, escaliers et toiture.

De même, sont également interdits, pour l'ensemble des usagers (particuliers, entreprises, collectivités et agriculteurs) :

- L'arrosage des terrains de sport ;
- Le nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées (sauf obligation sanitaire) ;
- Les prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole sont également interdits à l'exception de certaines cultures sensibles.

Les services de l'Etat poursuivent les contrôles du respect des mesures de restriction ou d'interdiction des usages.

De façon générale, il est demandé à chaque breillien.ne de réserver l'eau potable à ses besoins essentiels : la boisson, la cuisine et l'hygiène.

Des gestes simples peuvent en outre être adoptés par chacun.e afin de réduire sa consommation en eau:

- Installer des équipements économes en eau tels que les mousseurs aux robinets ;
- Remplir complètement les appareils de lavage pour ne pas les faire tourner à moitié vide ;

- Limiter la durée des douches ;
- Utiliser et/ ou mettre en place un dispositif de chasse d'eau double
- Vérifier et réparer les fuites (« robinet qui goutte »), qui peuvent être à l'origine de surconsommation importante ;
- Récupérer et réutiliser l'eau dès que c'est possible, uniquement pour les usages autorisés

En pièce-jointe, le flyer "Crise sécheresse en Ille-et-Vilaine" qui sera diffusé sur l'ensemble du territoire breillien.

Pour en savoir plus sur les restrictions qui s'appliquent sur le département : <http://sigthema35.alwaysdata.net/>

Comment expliquer le risque de ruptures d'approvisionnement en eau potable ?

Plusieurs facteurs convergents entraînent cette situation :

- Un déficit pluviométrique historique, débuté cet automne sur le département, puis aggravé par un printemps et un été secs ;
- Des épisodes de fortes chaleurs successifs constatés en cette période estivale, ayant pour effet une hausse de la demande en eau et de l'évaporation ;
- Une augmentation continue de la consommation d'eau depuis 20 ans sur le département, en lien avec la démographie et les besoins industriels ;
- Des milieux aquatiques dégradés, notamment en raison de la disparition de nombreuses zones humides, qui jouent un rôle dans la préservation et le stockage de la ressource en eau et de la biodiversité.

Des mesures ont été prises par les services de l'Etat et les collectivités de l'eau potable pour limiter l'impact de la sécheresse : restrictions d'usage de l'eau, transferts d'eau entre territoires via les interconnexions, limitation des débits lâchés par les barrages. A son niveau, le Département d'Ille-et-Vilaine, avec les acteurs locaux de l'eau, accompagne les territoires dans la gestion et la restauration de leurs milieux aquatiques, rivières et zones humides.

Malgré ces mesures, plusieurs ressources stratégiques de l'Ille-et-Vilaine sont aujourd'hui à des niveaux historiquement bas : barrages de la Vilaine amont (Vitré), de la Côte d'Emeraude, de Rophémel, forages divers... **Sur plusieurs secteurs, l'autonomie des ressources est inférieure à 2 mois et demi, ce qui correspond à un risque élevé de pénuries massives d'eau potable dès l'automne. Les pluies de cette semaine ne suffiront pas à inverser la tendance.**

Pour rappel, l'Ille-et-Vilaine est placée en état d'alerte sécheresse, depuis le 24 mai dernier, du fait du déficit pluviométrique. Différents arrêtés préfectoraux ont, depuis cette date, restreint, progressivement l'utilisation de l'eau sur le territoire breillien. L'ensemble du département est placé depuis le 12 août en état de crise sécheresse (niveau le plus haut de restriction, hors plan ORSEC).

Contacts du Service Presse du Département d'Ille-et-Vilaine :

Tel. 02.99.02.41.09

Mail : presse@ille-et-vilaine.fr

Contact SMG-Eau35

Tél : 02 99 85 50 69

Mail : contact@smg35.fr